



Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires d'Eure-et-Loir

Service de la Gestion des risques, de l'eau et de la biodiversité

Affaire suivie par : Sophie LE CAIN

Tél. : 02 37 20 40 77

Mail : sophie.le-cain@eure-et-loir.gouv.fr

Monsieur le Président
Syndicat mixte de l'Ozanne
27, avenue Général de Gaulle

28160 BROU

Chartres, le 24 août 2023

Objet : MISE EN EXPLOITATION D'UN FORAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - COMMUNE DE BROU
(prés de la laiterie)
Autorisation environnementale unique (n°AIOT 0100020759) et déclaration d'utilité publique
Avis sur la régularité du dossier

Copie : ARS – Délégation départementale

Monsieur le Président,


Vous avez déposé, le 27 avril 2023, via la plateforme service-public.fr, une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement, relative au projet de prélèvement en eaux souterraines dans le forage d'alimentation en eau potage " près de la laiterie " sur la commune de Brou.

La phase d'examen de l'autorisation environnementale (installations, ouvrage, travaux, activités soumis à autorisation loi sur l'eau et absence d'opposition au titre de l'évaluation des incidences Natura 2000) s'est achevée le 23 août 2023 et au vu des différents avis et documents reçus, il n'y a pas lieu d'opposer un refus à ce niveau de la procédure.

Une demande de déclaration d'utilité publique ayant été déposée le 14 avril 2023 en Préfecture, l'autorisation environnementale va faire l'objet d'une enquête publique unique en application de l'article L.181-10 du Code de l'environnement. Celle-ci sera organisée par la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Jé vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Chef du Service de la Gestion des Risques,
de l'Eau et de la Biodiversité
L'Adjoint au Chef du Service**



Loïc PERRE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.